

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège

A.Gt. 13-06-2025

M.B. 30-06-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal n°542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Gand et à Liège, l'article 4, §1^{er}, 1°, tel que modifié en dernier lieu par le décret du 12 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2024 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège ;

Sur la proposition de la Ministre qui a les hôpitaux universitaires dans ses attributions ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège pour un terme de cinq ans :

1° M. Charles-André VERSCHUEREN ;

2° M. Philippe KOLH ;

3° Mme Audrey NEUPREY ;

4° Mme Aurore KULLAK ;

5° M. Jean-Pascal LABILLE ;

6° M. Marc DE PAOLI ;

7° Mme Joyce WIECZOREK ;

8° M. Lucien BODSON ;

9° Mme Martine FRENAY ;

10° M. Benoît LALOUX ;

11° Mme Aurélie STOCQ ;

12° M. Raphaël DUGAILLIEZ.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2024 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 13 juin 2025.

Article 4. - Le Ministre qui a les hôpitaux universitaires dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE